



PROCÈS-VERBAL

REUNION COMMISSION REGIONALE DE LABELLISATION

Réunion du :	07 mars 2019
à :	10h00
Présents :	MME TARTARIN F. (CTR D.A.P.) MM. DESOEUVRES Alain, TISSIER Claude, CAVOIZY Benjamin (CTR DAP)
Excusé :	MONOT Jérôme (DTR)

☆☆☆☆☆☆☆☆

La commission examine les dossiers, saison 2018-2019, des clubs candidats à la Licence Club Fédéral au niveau du critère sportif « Education et formation des jeunes ».

Indépendamment des obligations spécifiques prévues dans les règlements des championnats de National 2 et National 3 portant sur l'engagement du club dans un championnat national, le club candidat à la Licence doit, au minimum :

- Club évoluant dans le championnat de National 2 disposer du label jeunes « Elite » et respecter l'ensemble des critères incontournables correspondant à ce niveau de label.
- Club évoluant dans le championnat de National 3 disposer du label jeunes « Excellence » et respecter l'ensemble des critères incontournables correspondant à ce niveau de label.

1 .RAPPEL DES CRITERES SPORTIFS « EDUCATION ET FORMATION DES JEUNES »

PROJET ASSOCIATIF	ESPOIR	EXCELLENCE	ELITE
Tableau d'informations en extérieur sur chaque installation affichant l'organigramme du club, les diplômes et cartes professionnelles d'éducateurs et les numéros d'urgence	X	X	X
Utilisation de buts fixés au sol	X	X	X
Effectifs U6-U9	10	20	20
Effectifs U10-U11	10	20	20
Effectifs U12-U13	10	20	20
Effectifs U14-U19	-	30	45

Septembre 2018 Le Label Jeunes FFF 3



RAPPEL DES CRITÈRES DU PROJET SPORTIF

PROJET SPORTIF	ESPOIR	EXCELLENCE	ELITE
Nombre d'équipes U12-U13 engagées*	1	2	2
Nombre d'équipes U14-U15 engagées*	-	1	1
Nombre d'équipes U16-U17 engagées*	-	1	1
Nombre d'équipes U18-U19 engagées*-**	-	-	1
Nombre d'équipes U6-U9F engagées	1	1	1
Nombre d'équipes U10-U13F engagées	-	1	1
Nombre d'équipes U14-U19F engagées***	-	-	1

***Attention** : Entente possible à condition que les effectifs du club support évalué sur les catégories concernées soient supérieurs ou égaux aux effectifs nécessaires à la participation aux rencontres (10 joueurs pour le foot à 8 et 15 joueurs pour le foot à 11).

****Attention** : Possibilité pour le niveau « Elite » de justifier l'engagement de 2 équipes U18

*****Attention** : Entente possible pour U14F-U19F (avoir 50% des effectifs de la catégorie concernée soit un minima de 5 joueuses pour le foot à 8 et 7 joueuses pour le foot à 11)



Septembre 2018

Le Label Jeunes FFF

4



RAPPEL DES CRITÈRES DU PROJET EDUCATIF

PROJET EDUCATIF	ESPOIR	EXCELLENCE	ELITE
Club engagé dans le programme éducatif fédéral et en possession des différents outils mis à disposition*	X	X	X
Affichage au sein du club de la charte d'engagement (poster) dans le programme éducatif	X	X	X
Affichage au sein du club des lois du jeu du football d'animation	X	X	X
Projection des actions du Programme Educatif Fédéral et transmission des fiches actions au District.	X	X	X

* Classeur pédagogique – Classeur actions terrain - Quizz Les Incollables - ...



Septembre 2018

Le Label Jeunes FFF

5



RAPPEL DES CRITÈRES DU PROJET ENCADREMENT ET FORMATION

PROJET SPORTIF	ESPOIR	EXCELLENCE	ELITE
Responsable « jeunes » certifié	CFF1 ou CFF2	BMF	BEF
Encadrement U6-U7	Module U6/U7 ou BMF minimum	Module U6/U7 ou BMF minimum	Module U6/U7 ou BMF minimum
Encadrement U8-U9	Module attesté	1 CFF	1 CFF
Encadrement U10-U11	Module attesté	1 CFF	1 CFF
Encadrement U12-U13	Module attesté	1 CFF	1 CFF
Encadrement U14-U15	-	1 CFF	1 BMF
Encadrement U16-U17	-	1 CFF	1 BMF
Encadrement U18-U19	-	-	1 BMF

Personnes obligatoirement licenciées



Septembre 2018

Le Label Jeunes FFF

6



RAPPEL DES CRITÈRES DU PROJET ENCADREMENT ET FORMATION

PROJET SPORTIF	ESPOIR	EXCELLENCE	ELITE
Référent éducatif	1	1	1
Référent des féminines	1	1	1
Référent arbitre	1	1	1
Référent sécurité	1	1	1
Suivi du plan de formation concernant les dirigeants, les arbitres, les éducateurs et les salariés pour les saisons N, N+1 et N+2	X	X	X

Personnes obligatoirement licenciées



Septembre 2018

Le Label Jeunes FFF

7

2. ETUDE DES DOSSIERS

14 dossiers sont à l'étude pour une proposition de validation au Comité de Direction de Ligue.

Suite à la décision du Comité de Direction de Ligue, les dossiers seront transmis au Bureau de la Ligue du Football Amateur pour une décision finale pour l'octroi de la Licence « Club Fédéral ».

1 dossier de club dispose du Label jeunes « Elite » et respecte l'ensemble des critères incontournables du niveau « Elite » pour la saison 2018-2019.

- VIERZON FC – NATIONALE 3

4 dossiers de club renouvellent une candidature du Label jeunes « Elite » et respectent l'ensemble des critères incontournables du niveau « Elite » pour la saison 2018-2019.

- SOLOGNE OLYMPIQUE ROMORANTIN – NATIONAL 2
- FC CHARTRES – NATIONAL 2
- FC ST-PRYVE ST-HILAIRE – NATIONAL 2
- BLOIS FOOT 41 – NATIONAL 2

La Commission Régionale de Labellisation donne un avis favorable aux 4 dossiers.

2 dossiers de club renouvellent une candidature du Label jeunes « Elite » et respectent l'ensemble des critères incontournables du niveau « Excellence » pour la saison 2018-2019.

- BOURGES 18 – NATIONALE 3
- J3 SP AMILLY – NATIONALE 3

La Commission Régionale de Labellisation donne un avis favorable aux 2 dossiers.

2 dossiers de club renouvellent une candidature du Label jeunes « Excellence » et respecte l'ensemble des critères incontournables du niveau « Excellence » pour la saison 2018-2019.

- FC OUEST TOURANGEAU 37 – NATIONAL 3
- US MUNICIPALE MONTARGIS – NATIONALE 3

La Commission Régionale de Labellisation donne un avis favorable aux 2 dossiers.

1 dossier de club dispose du Label jeunes « Excellence » et ne respecte pas l'ensemble des critères incontournables du niveau « Excellence » pour la saison 2018-2019, et a déposé une candidature sur le niveau « Elite » pour la saison 2018-2019. L'étude de la candidature est en cours.

- U.S. CHATEAUNEUF SUR LOIRE – NATIONALE 3

La Commission Régionale de Labellisation donne un avis défavorable à ce dossier et propose au Comité de Direction de Ligue une deuxième évaluation pour la seconde session du 15 juin 2019.

3 dossiers de club disposent du Label jeunes « Espoir » et a déposé une candidature sur le niveau « Excellence » pour la saison 2018-2019, L'étude de la candidature est en cours.

- BOURGES FOOT – NATIONAL 3
- ALERTE S. MONTLOUIS SUR LOIRE – NATIONALE 3
- F.C. ST-JEAN DE BLANC – NATIONALE 3

La Commission Régionale de Labellisation donne un avis défavorable à ce dossier et propose au Comité de Direction de Ligue une deuxième évaluation pour la seconde session du 15 juin 2019.

1 dossier de club renouvelle une candidature du Label jeunes « Excellence » et ne respectent pas l'ensemble des critères incontournables du niveau « Excellence » pour la saison 2018-2019.

- AVOINE OCC – NATIONAL 3

La Commission Régionale de Labellisation donne un avis défavorable à ce dossier et propose au Comité de Direction de Ligue une deuxième évaluation pour la seconde session du 15 juin 2019.

Clôture de la réunion 12h00

Le Président
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Françoise TARTARIN